PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

Réunion du Conseil d'administration
Bruxelles, Belgique
21-22 mai 2013

DÉCISIONS FINALES

BOD/2013/05-02 — Approbation du compte rendu de réunion : Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la réunion du Conseil des 19 et 20 novembre 2012 à Paris (BOD/2012/11 DOC 01).

BOD/2013/05-03 — Mobilisation et reconstitution des ressources du GPE : Le Conseil d'administration :

a. entérine la stratégie globale et le calendrier de la campagne de reconstitution des ressources présentés dans le document BOD/2013/05 DOC 04, y compris l'organisation d'une conférence pour les annonces de contribution en juin 2014 ou aux environs de cette date ; et

b. appelle tous les membres du Conseil et d'autres partenaires à apporter une impulsion politique et à soutenir vigoureusement la campagne de reconstitution des ressources.

BOD/2013/05-04 – Approbation du Plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 : Le Conseil d'administration :

a. approuve le Plan de mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2015 figurant à l'annexe 1 du document BOD/2013/05 DOC 05 (le « Plan de mise en œuvre »), y compris les indicateurs destinés à mesurer les progrès et l'impact du plan ;

b. demande au Secrétariat de continuer avec le travail d'amélioration des indicateurs d'impact comme expliqué dans l'annexe 1 du document BOD/2013/05 DOC 05, et de rendre compte au Conseil d'administration pendant la prochaine réunion en présentiel en novembre 2013 avec des recommandations concrètes ;

c. réitère la demande qu'il a formulée dans la décision BOD/2012/11-02 par laquelle il appelle tous les partenaires à s'engager à participer à la mise en œuvre du Plan stratégique et à indiquer, dans la mesure du possible, les éléments livrables auxquels ils comptent apporter leur concours ;

d. demande au Secrétariat de rendre compte chaque année au Conseil d'administration, à compter de la première réunion en présentiel en novembre 2013, des progrès accomplis dans l'exécution du Plan de mise en œuvre ;

e. décide que le SPWG (Group de Travail sur le Plan Stratégique) cesse ses activités étant donné l'achèvement du Plan stratégique et du Plan de mise en œuvre.

BOD/2013/05-05 – **<u>Approbation des allocations au titre des financements pour la mise en œuvre du programme</u> :** Le Conseil d'administration :

1. approuve que les allocations suivantes, issues des fonds fiduciaires du GPE, soient versées au titre des financements de la mise en œuvre du programme tels que décrits dans les requêtes de financement déposées lors du premier cycle de 2013, sous réserve de la disponibilité des fonds et de la décision BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des financements pour la mise en œuvre du programme :

a. Bénin :

i. 42,3 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 320 250 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

b. Burkina Faso :

i. 78,2 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'Agence Française de Développement agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 300 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 1 639 854 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

c. Comores :

i. 4,6 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. 322 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

d. Madagascar :

i. 85,4 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 1 494 500 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

e. Mauritanie :

i. 12,4 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 217 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

f. Sénégal :

i. 46,9 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 120 750 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

g. Somalie (Puntland) :

i. 2,1 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. 147 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

h. Somaliland :

i. 4,2 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. 294 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

i. Tadjikistan :

i. 16,3 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, la Banque mondiale agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision ;

iii. 283 500 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

j. Yémen :

i. 10 millions de dollars au titre d'une situation d'urgence, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ; 700 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités ;

ii. 72,6 millions de dollars au titre des autres activités proposées sur une période d'exécution de quatre ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de supervision ; 1 million de dollars au titre d'une allocation de supervision ; 726 0000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

k. Zambie :

i. 35,2 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, le ministère britannique du développement international agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision.

l. Zanzibar :

i. 5,2 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'Agence suédoise du développement international agissant en qualité d'entité de supervision ;

ii. 400 000 dollars au titre d'une allocation de supervision.

m. Zimbabwe :

i. 23,6 millions de dollars sur une période d'exécution de trois ans, l'UNICEF agissant en qualité d'entité de gestion ;

ii. 1 652 000 dollars au titre d'une commission de gestion des entités.

2. demande au Secrétariat d'inclure dans la notification d'approbation d'allocations qu'elle envoie à chacun des Groupes locaux des partenaires de l'éducation concernés les commentaires du Comité consultatif financier sur le programme figurant dans le document BOD/2013/05 DOC 07b.

BOD/2013/05-06 – Examen et évaluation des Entités de supervision et de gestion :

Le Conseil d'administration :

a. demande au Secrétariat de procéder à un examen des entités actuellement admissibles ou intéressées par la fonction d'Entité de supervision ou d'Entité de gestion à l'avenir, conformément à la méthode décrite dans l'Annexe 5 du Rapport du Comité consultatif financier (BOD/2013/05 DOC 07, le « Rapport du CCF ») et de fournir un rapport sur les résultats au CCF au plus tard le 31 décembre 2013 ;

b. demande au Secrétariat de fournir au CCF d'ici à sa prochaine réunion en présentiel le « Plan d'élargissement des conditions d'admissibilité à la fonction d'Entité de gestion » décrit dans les paragraphes 3.6 à 3.8 du Rapport du CCF, pour recommandation par le CCF et approbation par le Conseil lors de sa prochaine réunion en présentiel ; et

c. avalise la méthode utilisée pour les directives relatives aux évaluations des capacités et au niveau de financement décrites dans les paragraphes 3.11 à 3.19 du Rapport du CCF.

BOD/2013/05-07 — Directives pour un financement complet : Le Conseil d'administration approuve les Directives pour un financement complet jointes dans l'Annexe 6 du document BOD/2013/05 DOC 07.

BOD/2013/05-08 — Note d'orientation sur la répartition des allocations indicatives : Le Conseil d'administration approuve la note d'orientation sur la répartition des allocations indicatives au titre de financements pour la mise en œuvre de programmes dans les États fédéraux décrite dans l'Annexe 3 du document BOD/2013/05 DOC 07.

BOD/2013/05-09 - Examen du modèle de répartition indicative:
1. Le Conseil d'administration:

a. se félicite pour la continuation d'une forte demande de financement auprès des pays partenaires en développement pour appuyer la mise en œuvre des plans sectoriels de l'éducation;

b. reconnaît que la forte demande actuelle pourrait faire que la valeur des allocations dépassent les fonds disponibles à la fin de 2014 (annexe 7 de BOD/2013/05/DOC07) ;

c. constate que la différence de financement prévu a connu une croissance de 89 millions de dollars depuis la réunion du Conseil 2012 novembre à 406 millions de dollars, et que cela pourrait être sujet à de nouveaux changements ; et

d. reconnaît que le modèle de répartition actuel ne tient pas suffisamment compte du fait que l'offre et la demande de financement peuvent fluctuer, ce qui représente un risque de réputation potentiel de GPE.

2. Ainsi, le Conseil demande au Secrétariat de préparer, pour examen par le Comité Consultatif des Finances dans le cadre de l'examen annuel des allocations indicatives qui seront présentés à la réunion du Conseil Novembre 2013:

a. des options pour réviser le modèle d'allocation indicative existante pour fournir la flexibilité nécessaire à équilibrer les allocations avec les ressources disponibles prévues ; et

b. une analyse des risques associés au maintien du modèle d'allocation existante pour les demandes de subvention de 2014, basé sur les prochaines prévisions financières.

BOD/2013/05-10 — Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit : le Conseil d'administration approuve le du Cadre opérationnel pour un appui efficace aux États fragiles et touchés par un conflit qui fait l'objet de l'Annexe 1 du document BOD/2013/05 DOC 08.

BOD/2013/05-11 — Budget du Secrétariat : Le Conseil d'administration :

a. note l'incidence en année pleine de la dotation en effectifs sur le budget de 18 mois pour la période allant de juillet 2012 à décembre 2013 approuvé dans la décision BOD/2012/09-02 ;

b. note la réorganisation du Secrétariat et la réaffectation de ses ressources en fonction des priorités du partenariat ;

c. approuve un montant supplémentaire de 940 000 dollars au titre de 12 postes supplémentaires pour la période de 6 mois allant du 1er juillet au 31 décembre 2013 ;

d. approuve la demande d'autoriser la Banque mondiale à signer, au nom du Partenariat mondial pour l'éducation, un bail d'un montant de 366 000 dollars pour la location de bureaux supplémentaires pour une période de trois ans à compter du 1er juillet 2013, et note que le présent projet de budget couvre une partie de ce montant (1er juillet – 31 décembre 2013); et

e. note les dépenses non renouvelables liées à la prochaine campagne de reconstitution des ressources, d'un montant de 516 000 dollars comme indiqué dans le

document BOD/2013/05 DOC 04, et note en outre que les surcoûts associés aux services de consultants à court terme demandés pour la campagne avant décembre 2013 seront imputés sur le présent projet de budget.

BOD/2013/05-12 - Révision de la structure du Conseil:
Le Conseil d'administration:

a. prie le Groupe de Travail sur la Gouvernance («GTG») pour revenir au Conseil lors de sa prochaine réunion en présentiel en novembre 2013 avec une gamme d'options pour une révision de la structure de Conseil, mais sans s'y limiter aux options pour la révision des comités permanents présenté au Conseil en BOD/2013/05 DOC 06 ;

b. ce faisant, le GTG prend en compte les questions soulevées lors de la réunion en présentiel du Conseil d'administration en mai 2013 ; et

c. pour clarifier ces options, le GTG présente les termes des références complètes (y compris les objectifs, les fonctions et la composition proposée) pour toutes les commissions permanentes proposées ainsi que les autres structures de gouvernance.

BOD/2013/05-13 — Budget de la Présidente du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration :

a. reconnaît que le poste de Président ne sera plus rémunéré à compter du 1er juillet 2013 ;

b. demande à la Présidente et au Secrétariat de travailler avec l'UNESCO à ce que soient retournées au Fonds du GPE toutes les sommes non employées au 30 juin 2013 sur le budget de la Présidente, tel qu'approuvé dans le cadre de la décision BOD/2012/11-13 ;

c. approuve un budget de 75 000 dollars maximum pour les déplacements de la Présidente et les frais raisonnablement engagés par elle entre le 1er juillet et le 31 décembre 2013 ; et

d. demande au Secrétariat de modifier la Charte de manière à supprimer toute référence à l'emploi du Président par une organisation partenaire.

BOD/2013/05-14 — Lancement de la recherche d'un nouveau Président du Conseil : Le Conseil d'administration demande à la Présidente en exercice d'engager, en collaboration avec le groupe de travail sur la gouvernance, le processus de sélection d'un nouveau Président qui prendra ses fonctions au 1er janvier 2014 selon les termes de référence de l'annexe 7 du document BOD/2013/05 DOC 06, et de soumettre un ou plusieurs candidats sélectionnés à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en présentiel.

BOD/2013/05-15 – Activités Mondiaux et Régionales : Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de :

a. faire une analyse additionnelle du deuxième group de notes conceptuelles et de présenter des recommandations au Conseil d'Administration d'ici au 15 juillet 2013 ; et

b. préparer des options pour analyser les questions lies a l'innovation, lacunes de connaissance, problèmes régionaux et questions pareils, qui devraient être présentés au Conseil pendant la prochaine réunion présentiel en novembre 2013.